



Groupe de travail « aidant proche »

13 octobre 2016



MAIA

Seine-Saint-Denis
Sud Est

A stylized white graphic on a pink background, resembling a person's head and shoulders. The head is a circle, and the neck/shoulders are a curved shape below it.

Ordre du jour

1. Suivre l'évolution de l'offre à destination des aidants proches

1. Loi ASV/PMS
2. offre locale

2. Analyser

1. point d'avancement des formations ViaTrajectoire et MAIA
2. préparation de la semaine « Bien Vivre son Âge » en collaboration avec la CRAMIF, CNAV, CPAM, Service social du GHI.

PARTIE 1

SUIVRE

-
1. Évolution du cadre législatif en faveur des aidants
 2. Évolution de l'offre sur le territoire MAIA Seine-Saint-Denis Sud-Est
- 

Type d'aide	Bénéfice attendu	FINANCEMENT & PARTICIPATION du BENEFICIAIRE	DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Réponse locale ADMISSION CONTACT ET ÉQUIPE	TERRITOIRE
Soutien individuel psychologique :					
sessions de formation, des temps d'information et de sensibilisation					
Accueil de jour					
Hébergement temporaire					
ateliers d'éducation à la santé, de prévention					
contacts avec les associations d'aidants et d'usagers					

Julie TALIBON pilote MAIA 93 Sud-Est

1.1

Évolutions législatives



1.1

Loi Adaptation de la société au vieillissement, dite ASV

Instauration d'un **nouveau droit au répit** ou de relais

Pour qui ?

- les proches aidants de personnes bénéficiaires de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie),
- assurant une présence ou une aide indispensable à la vie à domicile de leur proche,
- et qui ne peuvent être remplacés par une personne de leur entourage pour assurer cette aide.

Pour quoi?

pour financer jusqu'à 500 € par an :

- l'accueil de la personne aidée dans un accueil de jour ou de nuit,
- un hébergement temporaire en établissement ou en accueil familial,
- un relais à domicile.

Les bénéficiaires de l'APA acquittant une participation financière sur leur plan d'aide acquitteront une participation sur le droit au répit dans les mêmes conditions. Il est aussi possible qu'un complément soit demandé par l'établissement.

Quand ?

Ce droit au répit peut être activé quand le plafond du plan d'aide APA de la personne aidée est atteint



1.1

Loi Adaptation de la société au vieillissement, dite ASV

Instauration du « congé proche aidant »,

Les salariés aidants pourront bénéficier dès 2017 du « *congé proche aidant* », une période de trois mois, renouvelable, pour « *mieux articuler vie professionnelle et vie privée* », selon Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée de l'autonomie.

<http://www.responsage.com/>

1.2



**Évolutions locales :
Installation, retour d'expérience**



Prévention

1.2

sessions de formation, des temps d'information et de sensibilisation



DÉCOUVREZ LE GUIDE EN LIGNE DES
AIDANTS FAMILIAUX





1.2

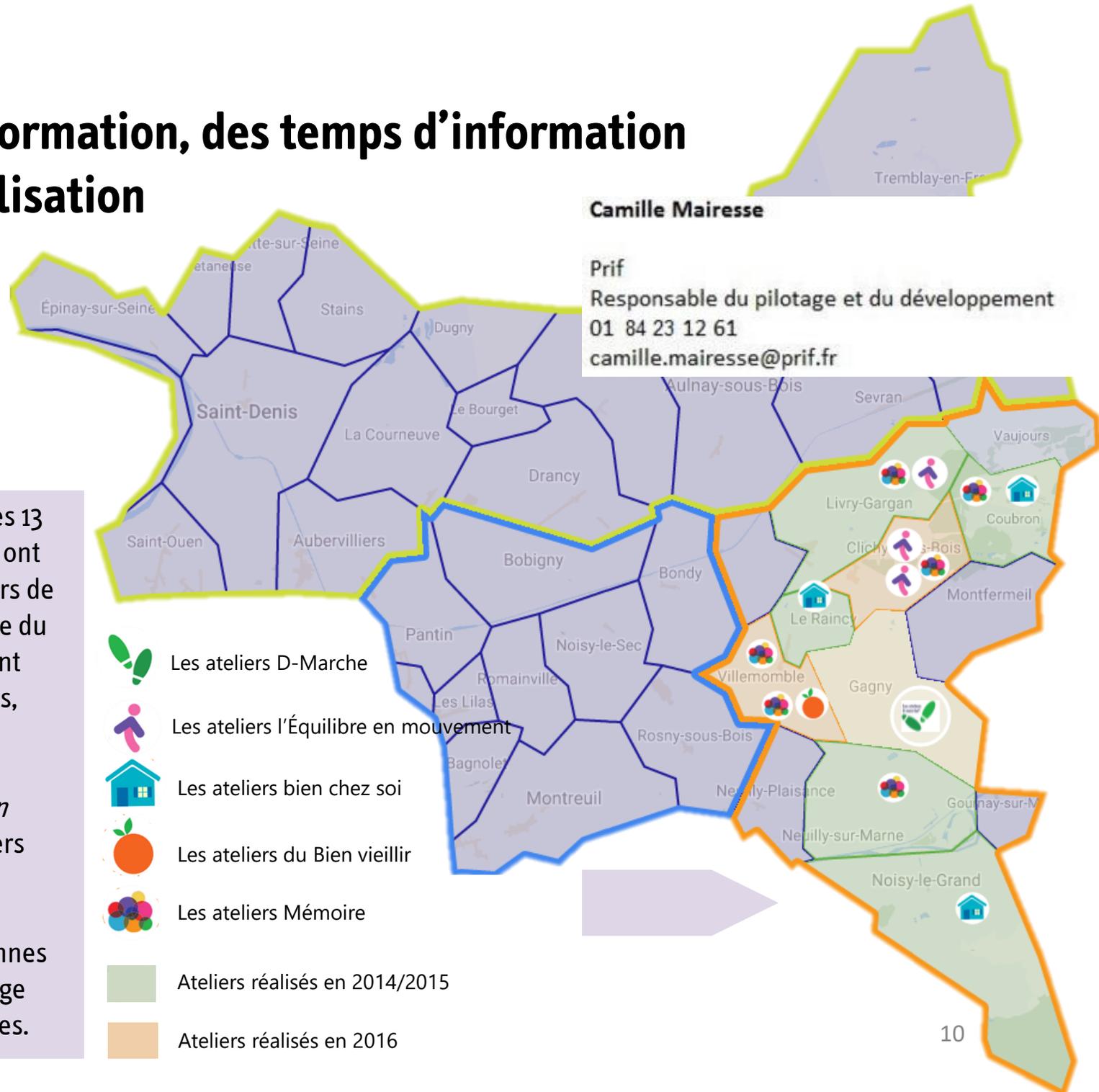
sessions de formation, des temps d'information et de sensibilisation

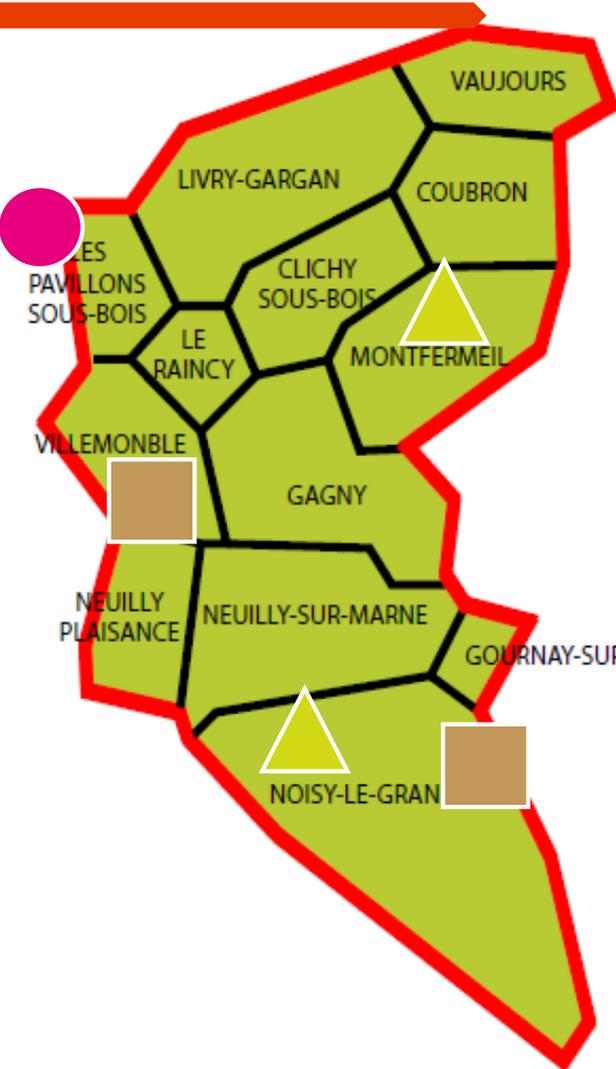
Les caisses de retraite d'Île-de-France se sont regroupées pour proposer une offre de prévention sur différents thèmes

En 2014 et 2015, sur 7 des 13 villes du bassin sud-est ont été organisés des ateliers de prévention dans le cadre du PRIF. En 2016, 3 villes ont programmé des sessions, dont 2 villes pour la 2^d année.

Les ateliers *Équilibre en mouvement* et les ateliers *Mémoire* sont les plus réalisés.

Bilan 2015 : 57% personnes vivant seules, 71 ans d'âge médian, 80 % de femmes.





« Groupe de soutien »
France Alzheimer 93

LES PAVILLONS SOUS BOIS
Accueil de jour LE PATIO
3ème SAMEDI De 9h30 à 11h30

Formation pour les aidants »
France Alzheimer 93

A NOISY LE GRAND :
les samedis de 10h à 12h30 :
29 novembre, 6-13 décembre 2014 et 10-17-31 janvier 2015

VILLEMOMBLE : les mardis de 14h à 16h30 :
6 et 20 janvier, 3 et 17 février, 3 et 17 mars 2015

- Modules :
- ▲ Connaître la maladie d'Alzheimer
 - ▲ Les aides
 - ▲ L'accompagnement
 - ▲ Communiquer et comprendre
 - ▲ Être l'aidant familial
 - ▲ Vivre en établissement

« Pause café »
Service social CRAMIF

MONTFERMEIL : les vendredi de 14h à 15h30 :
16 janvier, 13 février, 20 mars, 17 avril, 22 mai, 19 juin 2015

- Thèmes des rencontres
- ▲ La **solitude** de l'aidant
 - ▲ Peut-on **interdire**, cacher des choses à son proche ?
 - ▲ J'aide **sans borne**, sans limite
 - ▲ Être aidant et en bonne **santé**
 - ▲ Puis-je m'accorder un temps de **répit** ?
 - ▲ Les **vacances**, les loisirs...

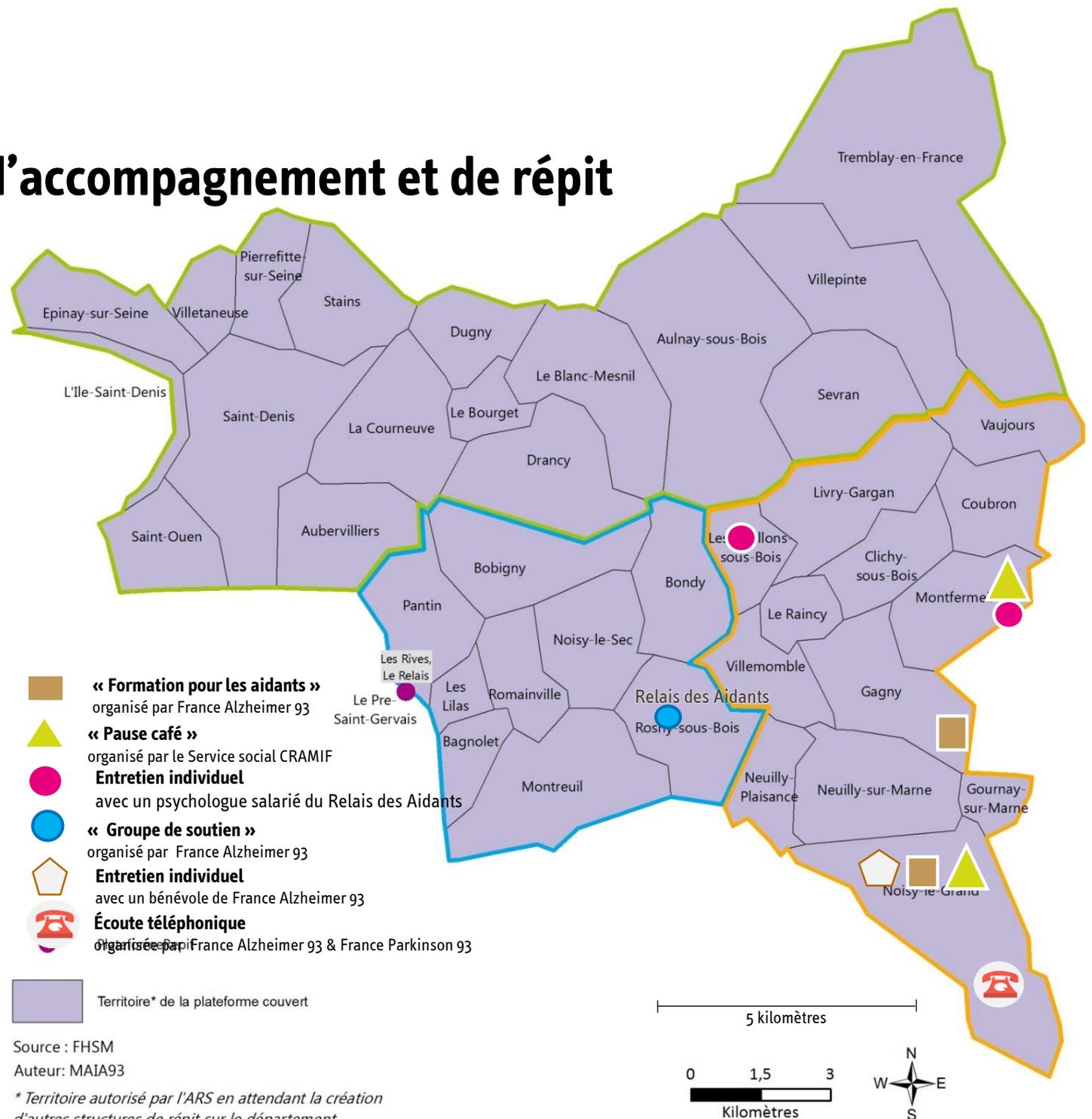


2.3

Plateforme d'accompagnement et de répit

Une plateforme d'accompagnement et de répit pour tout le département. Des initiatives locales. L'aide aux aidants reste à développer et à mieux identifier. C'est un des axes prioritaire des différents schémas.

En 2015, un groupe de travail a été dédié à la thématique des ressources d'aide aux aidants proches : 14 participants



Source : FHSM
Auteur : MAIA93

* Territoire autorisé par l'ARS en attendant la création d'autres structures de répit sur le département

1.1

Écoute et co

Association d'aidan



VOS COMMENTAIRES

« Vous accompagnez au quotidien un proche en situation de maladie ou de handicap et cela a un impact sur votre santé ? »

Parlons-en !

PROFESSIONNELS

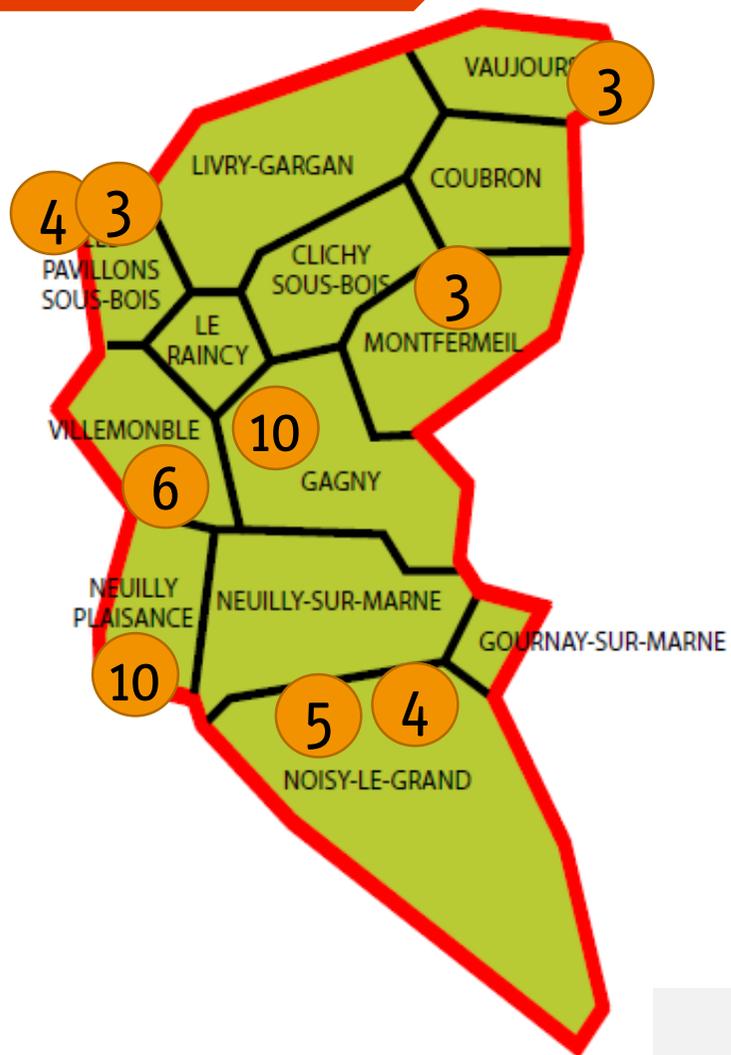


santé

is étapes pour proposer

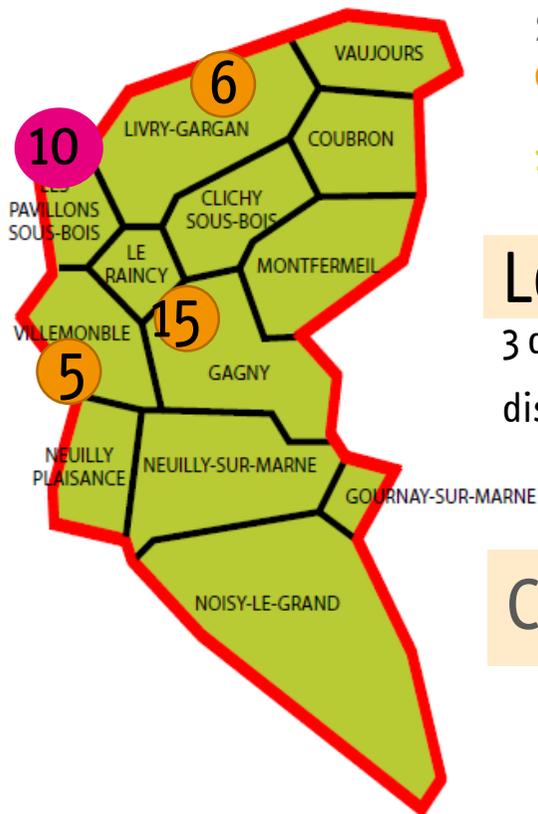
ts

Hébergement temporaire (48 places)



nom de la structure	Ville	nombre de places autorisées
EHPAD "La Cerisaie"	GAGNY	10
EHPAD "Les Lauriers de Plaisance"	NEUILLY-PLAISANCE	10
EHPAD "Les ..."	VILLEMOMBLE	6
EHPAD "Les ..."	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	4
EHPAD "Saint Joseph"	NOISY-LE-GRAND	4
EHPAD « Villa Victoria »	NOISY-LE-GRAND	5
EHPAD "Les Clairières"	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	3
EHPAD "Les Jardins de Longuiolles"	VAUJOURS	3
EHPAD AREPA	MONTFERMEIL	2

PROFIL ET LOCALISATION DES 4 ACCUEILS DE JOUR (36 PLACES)



Sur les 4 structures proposant une offre d'accueil de jour sur le bassin 93 Sud-Est, **3 des unités d'accueil** de jour sont dans des maisons de retraite

1 est un centre autonome.

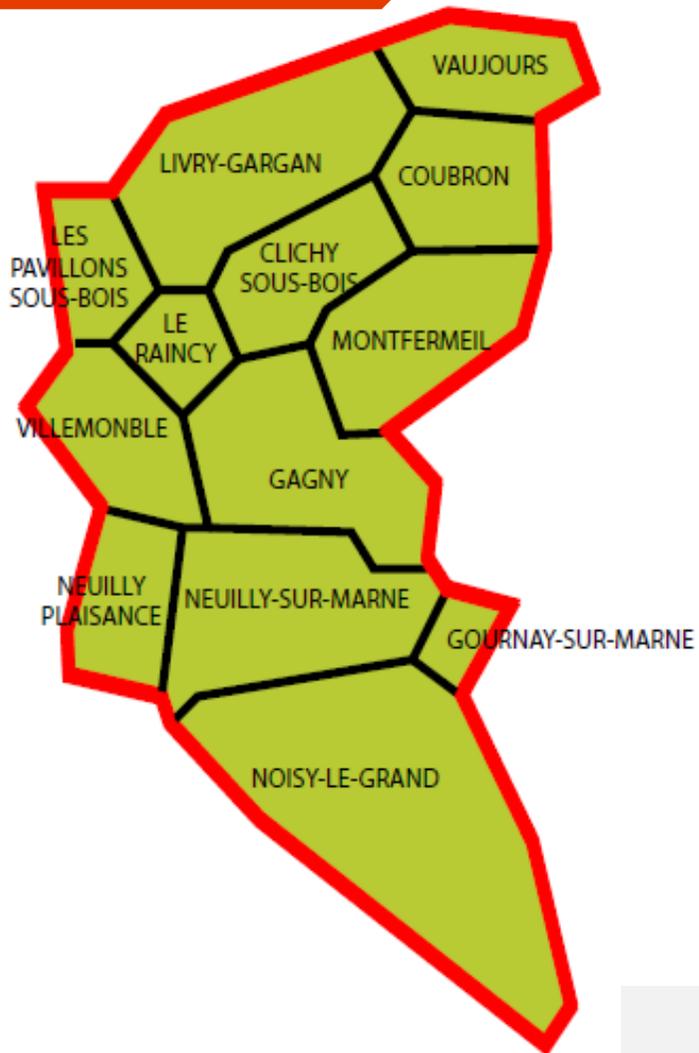
LOCAUX DÉDIÉS MAJORITAIRES

3 des 4 unités d'AJ disposent de locaux dédiés à l'accueil de jour pour fonctionner : L'unité d'AJ ne disposant pas de locaux dédiés est dans le 3^e EHPAD proposant 5 places d'accueil de jour.

CAPACITÉ D'ACCUEIL DES UNITÉS

EHPAD "La Cerisaie"	GAGNY	15
EHPAD "Émile Gérard"	LIVRY-GARGAN	6
EHPAD "Les Cèdres"	VILLEMOMBLE	5
Adj « Le Patio »	LES PAVILLONS SOUS BOIS	10

ateliers d'éducation à la santé, de prévention



À DESTINATION DES AIDANTS



À compléter

Julie TALIBON pilote MAIA 93 Sud-
Est



1.1

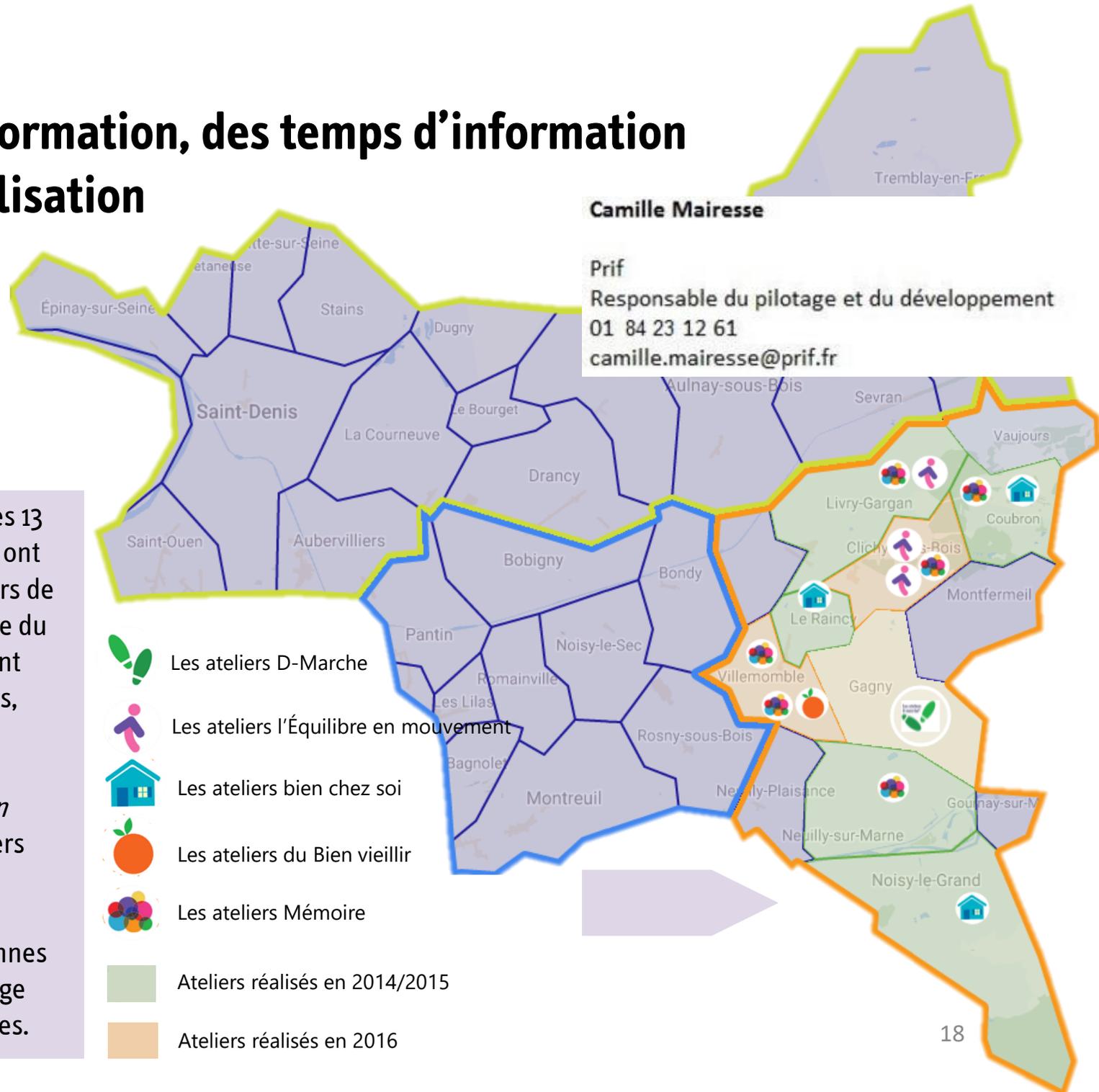
sessions de formation, des temps d'information et de sensibilisation

Les caisses de retraite d'Île-de-France se sont regroupées pour proposer une offre de prévention sur différents thèmes

En 2014 et 2015, sur 7 des 13 villes du bassin sud-est ont été organisés des ateliers de prévention dans le cadre du PRIF. En 2016, 3 villes ont programmé des sessions, dont 2 villes pour la 2^d année.

Les ateliers *Équilibre en mouvement* et les ateliers *Mémoire* sont les plus réalisés.

Bilan 2015 : 57% personnes vivant seules, 71 ans d'âge médian, 80 % de femmes.



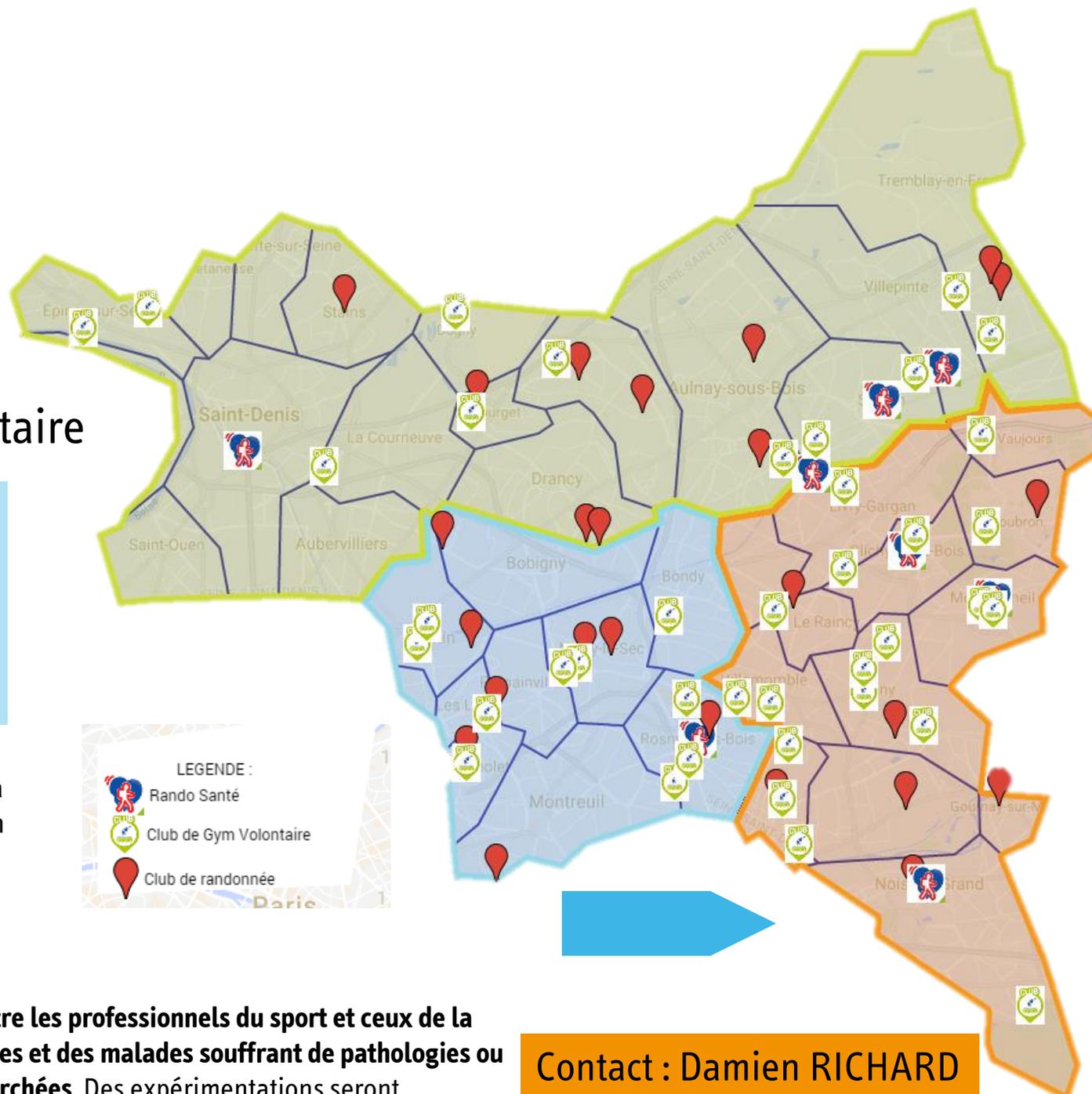
1.1 activités de loisir

4 RandoSanté® 17 club de Gym volontaire

Cadre réglementaire en évolution
art. 35 loi santé : Tel est le cas en particulier de la **prescription d'activités physiques adaptées (APA)** pour les patients en cours de traitement ou en phase de consolidation ou de rémission

L'Agence régionale de santé Île-de-France et la Direction Régionale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale renforcent leurs coopérations
L'accès de tous les publics aux activités physiques et sportives comme facteur de santé.

Des passerelles et collaborations entre les professionnels du sport et ceux de la santé au bénéfice des publics à risques et des malades souffrant de pathologies ou de maladies chroniques seront recherchées. Des expérimentations seront développées en faveur du déploiement progressif du sport sur ordonnance.



Contact : Damien RICHARD
sante93@cdos93.org

Optimiser l'accès aux ressources

- Proposer, si les contraintes de la structure le permettent, **qu'une personne accompagne l'aidant la première fois** qu'il se rend à l'activité proposée (entourage de l'aidant, bénévole associatif, professionnel de la structure, etc.).
- Proposer, si besoin et si les contraintes de la structure le permettent, qu'un professionnel ou un **bénévole soit disponible pour accompagner la personne aidée pendant l'absence de l'aidant** (notamment lors de formations, de groupes de parole, etc.).
- **Orienter les aidants vers d'autres aidants** qui ont bénéficié d'un dispositif d'accompagnement, de soutien et de répit (par exemple par l'intermédiaire de groupes de parole, de réunions de proches organisées par le service, etc.).
- Organiser, si les contraintes de la structure le permettent, des **modalités de transports** pour permettre à l'aidant ou à la personne aidée de se rendre à son activité.

En cas de refus d'utilisation d'un dispositif pour les aidants, organiser un temps d'échange avec l'aidant, et éventuellement le psychologue, sur les **raisons** qui l'amènent à refuser : inadaptation de la solution, peur de la séparation, refus de demander l'aide, refus qu'un étranger s'occupe de la personne aidée, non connaissance du dispositif, manque de temps, coût du reste à charge, etc.



4.1

Mise en œuvre d'une permanence d'aide aux curateur/tuteur familiaux (en cours de conventionnement)

Groupe Hospitalier Intercommunal
Le Raincy-Montfermeil



Sur le site des Ormes

CIBLE : toute personne (aidant, patient ou professionnel) :
> en réflexion sur la mise en place d'une mesure de protection juridique pour l'un de ses proches/patient
> porteuse d'une mesure de protection juridique pour l'un de ses proches (tuteur familial)

Pendant ces entretiens (environ 1H), des propositions d'outils peuvent être faites pour réaliser les obligations ; ex : compte de gestion, appui à la rédaction des courriers avec vocabulaire approprié.

- 4 types de question sont les plus fréquentes :
- « réflexion en amont : opportunité de la mesure » : 1H
 - « personne qui vient d'être nommée : que dois-je faire » : 1H
 - « personne porteuse de la mesure : contrôle du fait »
 - « personne porteuse de la mesure : rien n'a été fait »

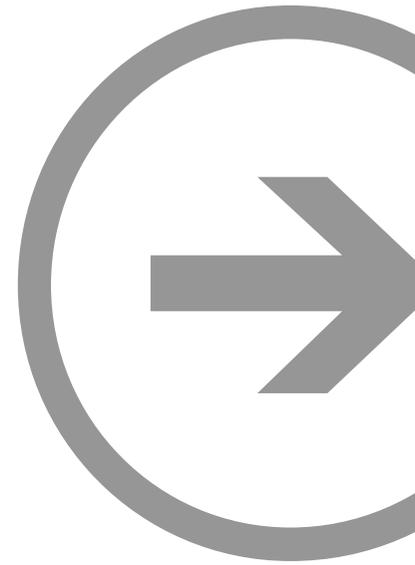
RYTHME DE LA PERMANENCE :

1 fois par mois.

Tous les 2e vendredi du mois : permanence

OJECTIF : démarrage novembre 2016

Guichet intégré et
Comment « outiller » les accueils ?
aidants : quels lieux
d'accueil privilégiés ?



1.2



Comment faciliter le recours aux dispositifs d'accompagnement, de soutien et de répit ?

Guichet intégré : quels lieux d'accueil privilégier ? Quels outils ?

b)

69

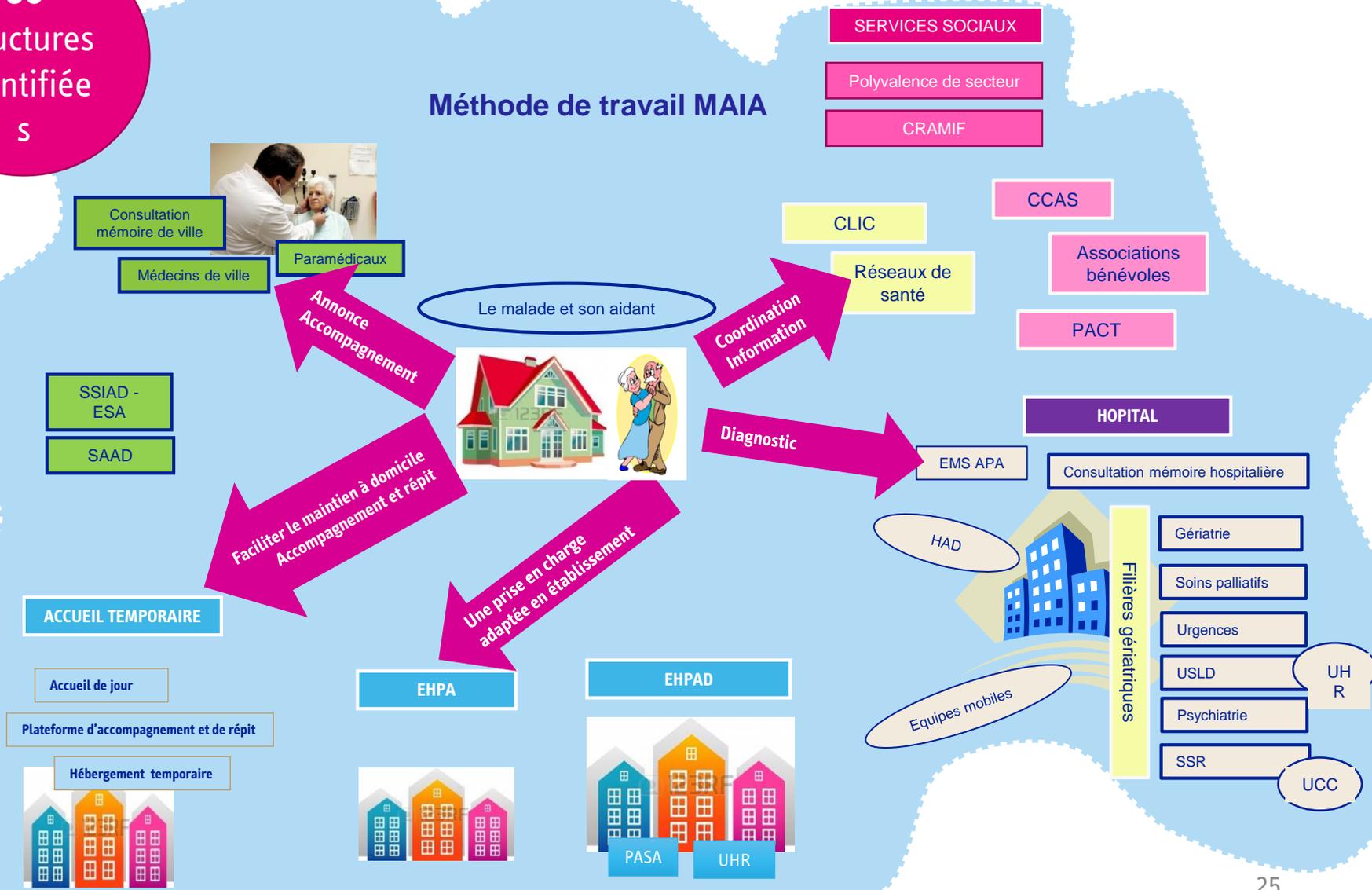
Constituer une « boîte à outil » pour les lieux d'accueil :

Préciser la **personne à contacter** ainsi que les **modalités pour se rendre** aux dispositifs d'accompagnement, de soutien et de répit.

Les acteurs du parcours de la personne âgée

60 structures identifiées

Méthode de travail MAIA

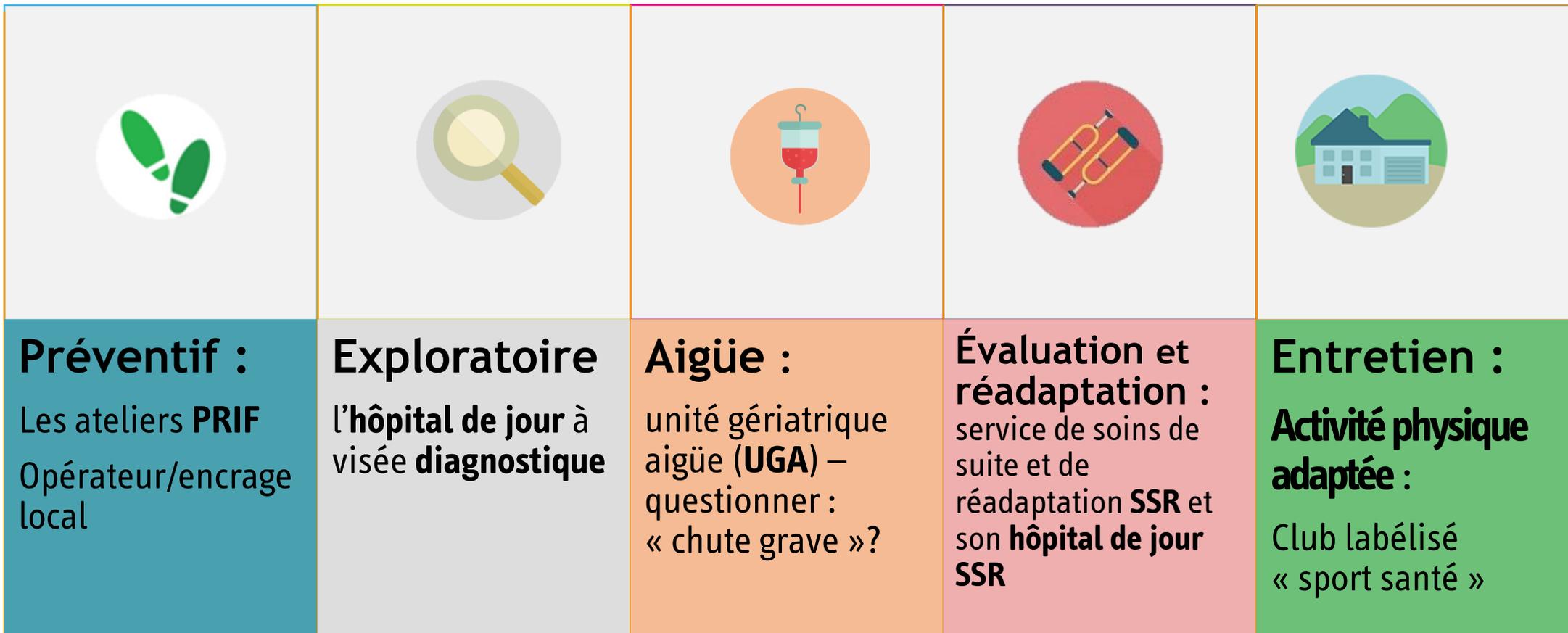




1.1

Une prise en charge **graduée** au sein du pôle & en ville

Prévention des chutes



Sensibilisé

Examiné

Hospitalisé

Ré-entraîné



PARTIE 4

Perspectives

1. Dates à retenir : planification





4.2 Prochaines dates



Démarche locale

Prochaine table tactique :
7 décembre 9h30-12h30

Groupes de Travail :

départementale

Cadre juridique de l'échange d'informations : **30 septembre 2016** (Montreuil)

départementale

« Maltraitance » : **3 octobre 2016** (Saint-Denis) 9h30

Démarche locale

Ressources d'aide aux aidants : **13 octobre 2016** (Montfermeil) 9h30-12h00

Démarche locale

Sortie d'hospitalisation : **3 novembre 2016** (Montfermeil) 13h30-15h30

Formations :

départementale

Journée d'actualité CNFPT : 17 novembre 2016 (Pantin) 9h00-17h00

Évènements :

Démarche locale

17-21 octobre : semaine Bien Vivre son Âge

régionale

30 novembre : journée régionale des dispositifs MAIA, organisée par l'ARS